Numéro 204 Avril - Mai 2006 1,50 €

COMBAT SYNDICALISTE

Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail Section de l'Association Internationale des Travailleurs

> APPRENTI À 14 ANS, CPE OU MÊME CDI DE TOUTE FAÇON, TU VAS TRIMER P'TIT CON!



NI PRÉCAIRE, NI SALARIÉ AUTOGESTION!



Association Internationale des Travailleurs AIT, NSF boks 1977 Vika, n-0121 oslo, Norvège

Confédération Nationale du Travail

Pour tout contact sur le plan national s'adresser à : CNT-AIT (bureau confédéral) 34 Espace Mendès-France 36000 Châteauroux

Adresse du site web de la confédération

http://www.cnt-ait-fr.org Vous y trouverez les liens confédéraux et internationaux de notre organisation.

CPPAP 1 856 D 73 Directeur : Michel Maza Imprimerie spéciale CNT-AIT

Réalisation des pages confédérales : CNT-AIT BP 51142 34008 Montpellier cedex 1

Abonnements

1 an (6 nºs): 7,5 € soutien: 15 € Chèques à l'ordre de CNT-AIT voir pages régionales

CPE, le but à atteindre est l'abolition d'un système qui écrase les travailleurs au profit des possédants. Pour en finir avec la précarité, remplaçons le capitalisme par de nouvelles formes d'organisation assurant la satisfaction des besoins vitaux de chacun et la solidarité entre les travailleurs.

Il existe déjà quelques expériences d'entreprises autogérées, mais n'oublions pas qu'une véritable autogestion ne sera possible qu'avec l'abolition de l'État et du capitalisme.

La répression policière et carcérale qui les caractérise est toujours à l'œuvre, quels que soient les gouvernements en place. Le message du système est clair : tous ceux qui sont contre nous sont des « terroristes » et nous avons les moyens de les faire reculer ; mais, loin de reculer, le mouvement libertaire s'étend.

L'objectif de construire un espace dissident du gouvernement, de la gauche étatique locale, des partis politiques traditionnels ou du capital fut largement atteint au dernier Forum social alternatif à Caracas.

Le développement d'une solidarité internationale capable de répondre partout aux agressions du capital est possible et indispensable!

Unions Régionales

Les UR sont l'expression de la CNT-AIT. Elles regroupent les divers syndicats d'une zone géographique. Pour tout contact dans une région, s'adresser au secrétariat de l'UR. UR Centre: CNT-AIT - 34, Espace Pierre Mendès-France - 36000 Châteauroux, UR Midi-Pyrénées: CNT-AIT - BP 158 - 82001 Montauban cedex, UR Paris et Nord: CNT-AIT - BP 352 - 75526 Paris cedex 11, UR Aquitaine: CNT-AIT - 8, place Louis Barthou - 33000 Bordeaux, UR Méditerranée: CNT-AIT - Vieille Bourse du Travail - 13, rue de l'Académie - 13001 Marseille, UR Normandie-Bretagne: CNT-AIT - BP 2010 - 14019 Caen cedex 6, En Rhône-Alpes: CNT-AIT / SII - BP 223 - 38405 Saint-Martin-d'Hères cedex.



Contrat

de Première

Exploitation

ERNIÈRE NOUVEAUTÉ du gouvernement pour détruire les maigres droits des salariés, le CPE permet aux entreprises d'embaucher des jeunes de moins de 26 ans pour une période d'essai de 2 ans... et donc de virer à tout instant ledit jeune, sous pression pendant 2 ans, devant se plier à toutes les exigences de son patron dans l'espoir d'une hypothétique embauche définitive.

La volonté affichée de réduire par ce moyen le chômage n'est qu'hypocrisie. Le chômage de masse est une composante structurelle du capitalisme. Le salarié ne représente pour les patrons qu'un coût de production, au même titre que les matières premières ou les machines, coût de production qu'il convient de réduire par tous les moyens pour maximaliser les profits. De ce point de vue, le chômage est une arme qui nous pousse à accepter n'importe quelles conditions de travail, aussi pourries fussent-elles, de crainte de le perdre, ce fameux travail.

Le CPE s'inscrit dans une stratégie globale de destruction des droits des salariés, et il doit pour cela être refusé et combattu.

Que faire?

Il nous appartient de nous organiser pour lutter contre cette vacherie. La riposte envisagée par les dirigeants des syndicats institutionnels n'est pas satisfaisante. Une journée d'action, et puis quoi ? Cette stratégie de journée d'action a déjà montré ses limites (pour les retraites, dans l'éducation nationale...) et est très prévisiblement vouée à l'échec.

On le sait, seul un rapport de force important peut payer. Lorsque les étudiants et les lycéens ont obtenu des choses, c'est par la grève et des manifs quotidiennes (contre la loi Devaquet, contre le CIP, ou pour l'obtention de postes à l'université de Pau, grève longue et victorieuse en... 1995).

Nous savons donc ce que nous avons à faire, décidons collectivement d'arrêter de travailler pour pouvoir manifester quotidiennement notre refus de ce contrat inique jusqu'à obtenir son retrait.

Toutes et tous en grève contre le CPE

Syndicat intercorporatif de Bordeaux



□ véritable utilité

du CNE

et du CPE

Ce n'est, semble-t-il, pas pour créer des emplois et remédier au chômage. Deux économistes de la Sorbonne, Carcillo et Cahuc, pourtant favorables à l'instauration d'un nouveau contrat de travail unique, émettent de sérieuses réserves quant à son utilité et estiment que le CNE ne devrait créer que 70 000 emplois en 10 ans ¹. Ils concluent que son impact concerne surtout le droit du travail en facilitant les licenciements. Ce contrat, plus favorable aux employeurs, va essentiellement se substituer aux autres contrats d'embauche. Par ailleurs, leur rapport souligne qu'« il est possible que l'introduction du CNE se traduise à terme par un accroissement, et non une diminution, du chômage » dans la mesure où un patron peut virer beaucoup plus facilement un salarié. En outre, ce licenciement ne lui coûtera que 8 % de la rémunération versée contre 10 % pour la prime de précarité (CDD, intérim).

- « Emploi : le CNE 1
 ne créerait que
 70 000 emplois
 de plus »,
 Le Monde, 25/02/06.
 « CNE et CPE
 ne vont quasiment
 pas créer d'emplois »,
 L'Humanité, 28/02/06.
- « La réforme 2 du chômage entraîne une augmentation du nombre de Rmistes », Le Monde, 13/09/05.
- « CNE : première 3 scène de rupture aux prud'hommes » et « Viré pour avoir demandé son salaire », Libération, 23/02/06. « Les premiers dossiers de salariés embauchés en CNE arrivent aux prud'hommes », Le Monde, 14/02/06. Nombreux témoignages sur http://www.legrand soir.info/article.php3?i d article=3136.
- « Le CNE dissuade **4** les salariés de revendiquer », L'Humanité, 7/02/06.
- « Quand un patron de **5** droite vante le CDI », *Libération*, 21/02/06.
- « Chômage des jeunes : **6** les vrais chiffres », *Le Nouvel Observateur*, 9-15/02/06.

simplement à écraser un peu plus les salariés en aggravant la précarité sans véritablement résoudre le problème du chômage. Selon ces économistes, la généralisation du CNE à toutes les entreprises créerait 100 000 emplois d'ici fin 2008. Mais ils reconnaissent que ce système conduira à multiplier les embauches et les licenciements: l'employeur fera tourner successivement plusieurs salariés recrutés en CNE sur un même poste. Dans le cadre du CPE, le patron peut aussi réemployer la même personne en laissant simplement passer un « délai de carence » de 3 mois.

La remontée du chômage (+ 0,7 % en janvier dernier) au moment où le CNE devrait faire sentir ses prétendus effets positifs contredit les justifications apportées par le gouvernement à cette casse du Code du travail. Il faut dire que les bais-ses des mois précédents devaient beaucoup aux départs en retraite des salariés ayant commencé à travailler à 14 ans, aux radiations des listes de l'ANPE et aux contrats aidés. Et quels emplois! Un contrat aidé gagne 574 euros par mois, moins que le seuil de pauvreté (645 euros mensuels). Enfin, les réductions de périodes d'indemnisation des chômeurs permettent de faire baisser les statistiques du chômage... en augmentant le nombre d'allocataires du RMI (1 200 000 personnes) 2.

Pas facile de justifier l'instauration du CPE qui reprend les dispositions du CNE si l'efficacité de ce dernier est remise en cause. En revanche, les effets pervers attendus sont confirmés: les premiers salariés embauchés en CNE et jetés sans raison valable tentent d'obtenir réparation 3. Dans la mesure où l'employeur n'est pas tenu de justifier la rupture du contrat, il n'est pas aisé de démon-trer que celle-ci est abusive. Les affaires portées en justice ne représentent qu'une petite partie des licenciements infondés et masquent l'ampleur des pressions exercées sur les salariés recrutés en CNE. La précarisation constitue une formidable épée de Damoclès permettant d'exploiter encore plus ses employés 4.

Pour enfoncer le clou, un rapport de Proglio, patron de Véolia et proche de Chirac, démonte le CPE en préconisant l'embauche des jeunes en CDI ⁵. Le gouvernement l'a planqué jusqu'à l'adoption du CPE à coup de 49-3. Autre ma-gouille politicienne : de Villepin a travesti les estimations du chômage des jeunes pour assombrir le tableau. Quand il affirme qu'il faut « huit ans pour un CDI », il oublie de préciser que c'est, selon Eurostat, le délai nécessaire pour que 90 % d'une classe d'âge en décroche un. En réalité, après 3 ans de vie active, les deux tiers des jeunes sortis du système éducatif obtiennent un CDI ⁶. La justifi-

cation du CPE ne tient plus, d'autant plus qu'un CDI est loin d'être un emploi idéal et durable.

La ficelle est trop grosse et l'opinion boude le CPE. Selon un sondage *CSA/L'Humanité* (publié le 2 mars), 66 % des personnes interrogées pensent qu'il risque d'accroître la précarité et 67 % refusent son extension à tous les salariés. Mais qu'importe l'avis des gens face aux intérêts des actionnaires et des patrons ?

Il est déterminant de s'appuyer sur ce refus des évolutions que le capita-lisme tente de nous imposer, pour démontrer la perversité de ce système. Pour combattre la précarisation des travailleurs, il est indispensable d'œuvrer pour leur émancipation du joug du salariat. La question fondamentale n'est pas d'opposer le mauvais CPE et le bon CDI, mais de prendre conscience que tant que les travailleurs resteront sous la dépendance d'un employeur, leur condition sera toujours fragile et soumise à des régressions. À quoi bon comparer les indemnités de licenciement ou les droits à l'allocation chômage accordés selon les types de contrat? On doit surtout s'opposer à ce que l'avenir de travailleurs ne tienne qu'à un fil et à l'accaparement des richesses par une minorité qui ne laisse que des miettes à ceux qui les produisent. Le CDI n'empêche ni le chômage, ni la pauvreté et sûrement pas l'exploitation. Ce n'est qu'un moindre mal imposé à force de pressions et de mensonges, exactement ce que le gouvernement tente pour le CPE.

Si l'objectif immédiat est de lutter contre le CPE, le but à atteindre est l'abolition d'un système qui écrase les travailleurs au profit des possédants. Rien ne laisse présager que la mobilisation anti-CPE puisse déboucher sur une révolution sociale, mais qui ne tente rien n'obtient rien. Plutôt que de refuser de reculer, essayons au moins, pour une fois, de faire un pas en avant. Espérons que le projet CPE capote et qu'il serve finalement à affaiblir le capitalisme.

Syndicat intercorporatif de Châteauroux



Combattons Précarité et "Exploitation!

ES PARTIS POLITIQUES ET LES SYNDICATS RÉFORMISTES sont complémentaires : ils visent à nous faire choisir entre la perte d'un niveau de vie ou sa conservation. Les uns votent des lois pour que nous perdions nos acquis, déjà précaires. Les autres, nous appelant à contester ces réformes, ne visent qu'à maintenir le statu quo, sans même de propositions d'amélioration. À force d'être toujours sur la défensive et non sur l'offensive, nous finissons par perdre nos droits.

Après le CNE (contrat nouvelle embauche), le CPE (contrat première embauche), sous prétexte de résorber le chômage, va accroître notre précarité. Son contenu : destiné aux moins de 26 ans dans toutes les entreprises, avec une période d'essai de deux ans, une allocation chômage mensuelle de 460 euros pendant 2 mois (si le contrat est rompu au bout de 4 mois), il offre aussi... une augmentation du bénéfice patronal, par une exonération des charges sociales pendant 3 ans.

Et encore une fois, le capitalisme nous montre son projet de société, basé sur la flexibilité, la compétition entre tous les travailleurs et générant l'incertitude du lendemain.

Loin de tout esprit corporatiste, étudiants, chômeurs, travailleurs, retraités doivent s'unir, non seulement pour répondre à ces agressions, mais aussi pour construire une société sans classes. N'oublions pas que sans un réel rapport de force dans l'entreprise, le salarié, même en CDI, n'est pas à l'abri d'un licenciement.

La précarité, c'est le salariat!

Syndicat Intercorporatif de Montpellier



CPE & Bolkestein: les nouveaux avatars du salariat

Augmentation de la durée du travail avec la réforme des retraites, allongement du temps de travail par la remise en cause des 35 heures (notamment dans la métallurgie), développement des emplois précaires...

'INSTAURATION DU CNE pour les PME, puis du CPE pour les moins de 26 ans n'est qu'une nouvelle étape dans l'exploitation des salariés. Le CDI sera bientôt remplacé par un contrat unique reprenant les principes de ces 2 précurseurs qui seront progressivement généralisés. Tout le monde sera soumis à cette période d'essai de 2 ans qui vous oblige à accepter les conditions imposées par les patrons. Tous les salariés pourront être jetés sans la moindre justification.

Les premiers effets du CNE se font déjà sentir, les licenciements abusifs se multiplient : salariés réclamant le paiement d'heures sup, femmes enceintes, tenue négligée (pour un boucher faisant ses courses dans le supermarché où il travaillait), employé annonçant qu'il doit subir une opération ou arrivé avec 10 minutes de retard 1...

Malheureusement, ces nouveaux contrats sont loin de bouleverser le monde du travail. Les licenciements individuels sont en plein essor et sont autorisés simplement si l'entreprise dit craindre une éventuelle baisse de compétitivité ². La plupart des salariés sont déjà sur un siège éjectable.

Une entreprise peut virer ses employés dans le cadre d'une restructuration, autrement dit une délocalisation. C'est le cas de Seb, qui avec 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires (+ 7,6 % en un an) va se débarrasser de 890 salariés en France pour délocaliser sa production dans son usine de Shanghaï³.

Inversement, un patron importer des salariés très mal rémunérés en contournant la législation française, c'était déjà possible avant le vote de la directive Bolkestein ⁴. Le 7 février dernier, le recours à des travailleurs polonais sous-payés dans la centrale EDF de Porcheville (Yvelines) a été dénoncé. Ces stratégies montrent que le capitalisme et le libre-échange sont conçus en faveur des intérêts des patrons et des actionnaires. Ils peuvent accroître leurs profits en exploitant d'autres travailleurs dont les droits sont encore plus réduits. Bientôt, on nous dira qu'il faut accepter les conditions de travail de la Chine pour sauver l'emploi!

La directive Bolkestein et le CPE sont des régressions pour les travailleurs et doivent donc être farouchement combattus. Mais ces mesures ne sont que l'aboutissement logique d'un système qui vise l'accumulation des profits au détriment des intérêts des individus. Fondamentalement, le salariat se traduit par l'exploitation des travailleurs.

Il ne faut pas se contenter de s'attaquer aux symptômes, mais au mal lui-même. Pour en finir avec la précarité, il faut remplacer le capitalisme par un nouveau système fondé sur la satisfaction des besoins de chacun et la solidarité entre les travailleurs. On peut échapper à la domination et à l'exploitation d'un patron, ça s'appelle l'autogestion.

Utopie? Non, des travailleurs gèrent déjà leur entreprise (coopératives ouvrières des réseaux REPAS, SCOP...). Et quand le présent est inadmissible, le réalisme conduit à se tourner vers des alternatives « utopiques ».

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

^{1 - «} Les premiers dossiers de salariés embauchés en CNE arrivent aux prud'hommes », Le Monde, 14/02/2006.

^{2 -} Le 11 janvier 2006, la Cour de cassation a rendu un arrêt remettant en cause l'article L 321-1 du Code du travail relatif aux motivations du licenciement économique : une entreprise peut licencier même si la baisse de compétitivité n'est pas encore avérée. « La justice redéfinit le licenciement économique », Le Monde, 15/01/2006.

^{3 - « 890} emplois supprimés et 3 usines fermées en France », Le Monde, 26/01/2006. Août 2005, le même sort frappe les salariés de Barenthal, cf. « Chantage à tous les étages », L'Humanité, 22/07/2005. Puis en septembre, c'est l'usine sidérurgique de Lannemezan qui est menacée, cf. « Le géant fait fondre l'emploi », L'Humanité, 26/09/2005. Le « cas d'école », c'est sans doute l'usine Ronal de Saint-Avold (Moselle) : le groupe a transféré son activité en Pologne, réduisant ainsi les commandes du site français qui a pu être déclaré en faillite, cf. « Victimes de délocalisation les Ronal enquêtent en Pologne », Le Monde, 19/06/2004.

^{4 - «} Polémique sur la paie d'ouvriers polonais d'une centrale EDF », AFP, 07/02/2006. Le film Un monde moderne montre l'exemple des chantiers navals de Saint-Nazaire qui ont refait parler d'eux en août 2005. En mai, un sous-traitant de France Télécom est montré du doigt car il exploite des Portugais, cf. Le Monde, 18/05/2005. Voir aussi « À Marseille, des ouvriers polonais étaient payés 4 euros de l'heure », Lemonde.fr, 04/12/2005.

Ambiance bois: exemple d'une entreprise autogérée



Le communisme soviétique s'est révélé être un fiasco et le Capitalisme est aussi un échec : la France compte 7 millions de pauvres, 6 millions de personnes dépendant des minima sociaux et 4 millions de demandeurs d'emploi. Que dire au niveau mondial où ce système a engendré le colonialisme, des guerres mondiales, le pillage du tiers monde et l'exploitation des travailleurs. Selon l'UNICEF, 30 000 enfants meurent chaque jour « le plus souvent de causes qui auraient pu être évitées ». Il est donc nécessaire de concevoir une alternative au Capitalisme et l'autogestion, comme base d'une société libertaire, répond à cette aspiration.

OMMUNE DE Paris, Kronstadt, guerre d'Espagne, Yougoslavie, LIP, entreprises récupérées en Argentine en 2001... L'autogestion n'est plus une utopie. En France, des travailleurs ont décidé de s'organiser pour gérer eux-mêmes leur entreprise : sans patron et sans hiérarchie salariale. SAPO, SCOP¹, réseau REPAS... ces initiatives réalisent l'idéal autogestionnaire à des degrés et selon des conditions variables en fonction des entreprises. S'inscrivant dans un système capitaliste, elles ne constituent qu'une forme inachevée de gestion directe. L'autogestion étant incompatible avec l'existence de l'État et du capitalisme, elle ne se réalisera pleinement qu'au terme d'une profonde révolution sociale. Mais ces coopératives ouvrières démontrent que des alternatives sont possibles, ouvrent la voie à une remise en cause du système et servent d'école pour les travailleurs-décideurs de demain.

Ambiance bois est l'une d'entre elles. C'est une société anonyme à participation ouvrière (SAPO) appartenant au réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires ². Cette scierie autogérée est née en Creuse en 1988 d'un projet mené par quelques copains aspirant à travailler autrement. L'entreprise compte maintenant 20 salariés.

« Ne pas subir le travail, le choisir. Ne pas séparer tâches intellectuelles et manuelles. Ne pas avoir d'un côté des décideurs, de l'autre des exécutants. Ne pas reléguer les tâches pénibles, de production, à je ne sais quel sous-prolétariat, national hier, international aujourd'hui. Ne pas soumettre nos vies à l'impératif de la production. Ne pas confondre satisfaire des besoins et consommer sans fin. Ne pas tomber dans la course aux revenus. Ne pas rendre inhabitable la planète pour quelques gadgets de plus. Ne pas se laisser dominer par le credo économiciste de la croissance et du développement... » ³

Concrètement, les principes de fonctionnement sont les suivants:

- Partage des tâches.
 Une rotation de chacun sur les différents postes est organisée. La double activité atelier-bureau est la règle.
- Gestion directe et collective.

Comme dans les SCOP, c'est le principe « une personne = une voix » qui prévaut. Des temps de pause et de concertation sont prévus afin de permettre la diffusion des informations et la prise de décision collective. « Ainsi chaque jour tous les gens qui sont dans l'entreprise se retrouvent une demi-heure chaque matin autour d'un café, mais aussi du planning de la semaine à venir ou de quelques questions à trancher. Puis une fois tous les mois, le vendredi matin, une réunion de trois heures de tous, autour de sujets qui nécessitent débats ou décisions. Au total tous ces temps d'échanges, de discussions, et de ce qui est en fait de la gestion collective, représentent en temps de travail quelque chose comme presque 8 heures par jour, 30 heures par semaine, 180 heures par mois, soit l'équivalent d'un temps plein : 6 % de la masse salariale d'Ambiance bois. » 3

« Gestion collective de l'entreprise, partage des responsabilités, salaires égaux, temps partiel choisi et polyvalence sur les tâches de production sont les principales caractéristiques de notre fonctionnement. » ⁴

(suite page 8)

- 1 En 2004, il existait en France 1 600 sociétés coopératives de production représentant 36 000 salariés et un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'
 Elles sont fédérées dans une Confédération générale des SCOP qui exerce un droit de regard sur le fonctionnement de chaque entreprise. Les salariés possèdent au minimum 51 % du capital de l'entreprise et 65 % des droits de vote. Chaque salarié possède une voix, quel que soit le capital qu'il détient. http://www.scop-coop.
- 2 http://www.reseaurepas.free.fr.
- **3** Extrait d'une intervention de Michel Lülek d'*Ambiance bois* lors d'un débat de l'Adels le 7 décembre 2004. http://www.adels.org/rdv/autogestion/09_reflexions_d%27un_autogestion naire_de_base.rtf
- 4 M. Lülek, Scions... Travaillait autrement, éditions Repas, 2003.



Ambiance bois : exemple d'une entreprise autogérée (suite)

(suite de la page 7)

- Abolition de la hiérarchie salariale.

Il n'existe plus alors un patron-décideur et des exécutants subordonnés puisque tout le monde se trouve placé sur un pied d'égalité. Chaque travailleur reçoit la même rémunération. J'évite le terme de salaire qui renvoie à un système de dépendance du salarié vendant sa force de travail à un patron propriétaire de l'entreprise.

En tant que membre de REPAS, Ambiance bois participe à un « parcours de compagnonnage alternatif et solidaire » pour initier et former d'autres travailleurs aux pratiques autogestionnaires. C'est la stratégie de la « tâche d'huile » : démontrer la faisabilité de l'autogestion pour promouvoir son développement. L'entreprise autogérée s'affirme alors comme îlot de résistance et point de départ d'une possible reconstruction de la société. Car « l'autogestion pourrait avoir de beaux jours devant elle, si tant est qu'elle ne soit pas seulement envisagée comme une énième stratégie de management participatif, roublardise cynique d'astucieux DRH, mirlitons dociles chargés de repasser les mêmes plats en faisant croire qu'ils sont nouveaux. » 3

Le projet d'Ambiance bois est de faire vivre l'autogestion dès maintenant, lui donner une assise dans le Présent pour mieux lui permettre de représenter un Avenir meilleur, pas seulement une Utopie.

« Face au modèle d'une entreprise pour laquelle l'objectif est l'argent et l'homme un outil, nous avons cherché à utiliser l'argent comme un outil au service de l'homme. Notre entreprise ne se justifie pas par la recherche du profit pour le profit, mais par sa vocation de production (en cela elle n'est pas différente des autres) réalisée dans le cadre humain d'une oeuvre collective. Pour nous, la façon de travailler est aussi importante que le produit qui est fabriqué. Le processus de prise en charge de la nécessaire production prime sur son résultat » ⁴

Limites et intérêt des coopératives de production

Ces expériences autogestionnaires souffrent surtout de limites liées à leur cadre juridique. Normal, puisqu'elles se trouvent dans un cadre théorique capitaliste et étatique. Il est donc nécessaire d'apprécier le fonctionnement réel de ces entreprises. On peut considérer qu'actionnariat et organe directeur sont des points déterminants dans le degré réel d'autogestion.

Par exemple, le fait que les salariés doivent seulement être actionnaires majoritaires n'implique pas une intrusion ni une dérive spéculative. Les travailleurs peuvent posséder l'intégralité des actions ou elles peuvent appartenir à des individus soutenant l'initiative. Une part incompressible des bénéfices constituant une réserve d'investissement, ces entreprises peuvent se passer de capitalisation externe.

L'existence d'un conseil d'administration, d'un président ou directeur général pose aussi problème. Tout dépend alors du pouvoir concret de ces instances (ou plutôt de son absence) et de l'importance du contrôle exercé par les travailleurs.

Quelle que soit la forme juridique adoptée (SA, SARL, SCOP, SAPO...), c'est essentiellement la vie de l'entreprise qui permet de dire si elle est autogérée. Ces expériences alternatives apparaissent comme un élément constructif de la remise en cause du modèle capitaliste salarial. Elles jouent un rôle déterminant au même titre que les luttes sociales ou que les efforts de propagande anarchosyndicaliste. Chacun pouvant concevoir une hiérarchie différente entre ces éléments. En le rendant crédible, elle renforce le discours révolutionnaire libertaire. Pour être efficace, celui-ci doit articuler théorie et pratique qui s'alimentent mutuellement.

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

Pour approfondir la question :

⁻ http://www.ambiance-bois.com

⁻ Scions... Travaillait autrement de Michel Lulek, publié en 2003 aux éditions Repas dans la collection « Pratiques utopiques », 174 pages, 14 euros. Pour commander : éditions Repas, 4 allée Séverine 26000 Valence (chèque à l'ordre de l'Association REPAS. Frais de port : 3 euros pour un livre).

rage ne s'éteint pas, mais la vie si



« Quand j'entends que d'anciens terroristes non repentis font leurs courses sur les marchés, alors qu'ils étaient, disait-on, à l'article de la mort... cela m'est insupportable. »

Pascal Clément, ministre de la Justice (Nouvel Observateur n° 2148, 5 janvier 2006)

PRÈS 17 ANS D'INCARCÉRATION, Joëlle Aubron est sortie de prison le 14 juin 2004 pour raison de santé. Malade d'une tumeur au cerveau et d'un cancer aux poumons, elle s'est éteinte à 46 ans le 1er mars dernier. Depuis un mois, elle demeurait dans une unité de soins palliatifs. Contrairement à Maurice Papon, sorti en 2002, elle n'a pas été libérée pour retourner à la vie sociale, mais pour mourir. Si comme Régis Schleicher, elle reconnaît que « l'hypothèse que nous défendions a failli » et remis en question la légitimité de l'assassinat, elle n'a jamais voulu demander pardon par respect pour les survivants.

« Je ne peux pas, humainement et éthiquement, justifier la mort d'un être humain. Je ne veux pas, non plus, de la posture du repentir et du pardon. Je la trouve parfaitement indécente. Elle laisse en l'état la souffrance de ceux qui restent. Et vis-à-vis d'eux, je trouve que c'est un manque de respect. Je peux expliquer dans quel contexte ont eu lieu ces actes. [...] Je pense toujours, aujourd'hui, qu'à ce moment-là nous pouvions redresser la barre et ne pas arriver à la situation à laquelle nous sommes arrivés 20 ans plus tard. Aujourd'hui on peut me dire que vous avez échoué, j'ai envie de dire: oui, c'est facile de le dire 20 ans plus tard... » (Interview à écouter : http://www.liberation.fr/page.php?A rticle=363989)

Selon Alain Pojolat (collectif Ne laissons pas faire 1): «Jusqu'au bout,

dans ses derniers moments de lucidité, Joëlle n'a cessé de rappeler le sort de ses camarades encore en prison ». Ses anciens compagnons d'Action Directe sont toujours incarcérés, malgré un état de santé plus qu'alarmant pour Nathalie Ménigon (partiellement hémiplégique à la suite d'accidents vasculaires cérébraux) et Georges Cipriani (plusieurs fois interné psychiatrique). Pourtant, depuis 2004, ils ont purgé leur peine incompressible de 17 ans et sont donc libérables, notamment en vertu de la loi Kouchner en faveur des prisonniers gravement malades. Une nouvelle pétition a été lancée en février dernier pour réclamer leur libération et des manifestations ont été organisées le 25 février devant les prisons où ils sont enfermés (Bapaume, Lannemezan et Ensisheim)².

Mais l'État s'acharne contre ces prisonniers dont ils refusent de reconnaître le caractère politique. On ne peut pas gracier des terroristes ? C'est pourtant le cas de ceux du SAC ou de l'OAS qui sont même indemnisés ³! Le hic, c'est que les militants d'Action Directe se sont attaqués au système capitaliste et qu'ils refusent toujours de renier leur engagement. Le télescopage médiatique entre la dénonciation de l'acharnement à l'encontre des militants d'Action Directe et la réhabilitation de ceux de l'OAS est particulièrement éclairant sur le fonctionnement de la « Justice ».

La légitimité de la lutte armée révolutionnaire et du terrorisme n'est pas l'objet de ce texte ⁴. Historiquement, l'anarchosyndicalisme est né en réaction à la vague d'attentats anarchistes de la fin du XIX^e jugés stériles. Des membres d'AD

ont émis des réserves sur la pertinence de leur stratégie, sans jamais la condamner. Même si on rejette ces méthodes, elles visent cependant à détruire un système qui assassine quotidiennement (SDF morts de froid, pathologies découlant de la misère, maladies professionnelles, suicides, famines, guerres...). On peut par contre s'étonner qu'au nom du respect de la vie invoqué pour condamner les militants d'Action Directe, on se permette d'écraser les individus en les enfermant dans des conditions inhumaines qui poussent des détenus à la folie ou à la mort. A l'image de l'ensemble du système judiciaire, la prison n'est qu'une effroyable machine à punir destinée à défendre une société injuste. Les exclus qui se rebiffent doivent être cassés. La répression policière et carcérale est ainsi un pilier fondamental du Capital. Broyés par la prison, toujours révoltés, les membres d'Action Directe continuent donc la lutte.

«J'ai purgé 22 ans, le ministre de l'Armement du Reich 20 ans...»

Régis Schleicher

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

- 1 http://nlpf.samizdat.net.
- 2 http://www.action-directe.net. Le 27 février, la cour d'appel de Pau a rejeté la libération conditionnelle de Jean-Marc Rouillan.
- 3 Les terroristes de l'OAS ont bénéficié de la loi d'amnistie du 31 juillet 1968. L'article 13 de la loi du 23 février 2005 prévoit de les indemniser (2800 euros par an) comme les rapatriés d'Algérie. La nomination dans la commission chargée de cette indemnisation d'Athanase Georgopoulos, ex-membre de l'OAS, a été dénoncée par la LDH.
- 4 Voir les articles parus dans les numéros 196 (À propos de la lutte armée) et 198 (Entre violence et non-violence et Droit de réponse à propos de l'article entre violence et non-violence) du Combat syndicaliste.



Répression du « terrorisme » anarchiste

Carte des pays membres d'Europol

Le « Document Madrid de 2001 » ¹ signé pendant la 1^{re} Conférence européenne sur le terrorisme, parlait de la nécessité pour Europol de coordonner ² les enquêteurs du Portugal, d'Espagne, d'Italie et de Grèce pour combattre le « terrorisme anarchiste ». Évidemment, ce document a été rédigé juste après les mobilisations anti-mondialistes de Prague ou le forum de Davos.

E RÉSULTAT de cette criminalisation (encore une fois) du mouvement anarchiste est bien visible en Espagne, quel que soit le gouvernement en place, Parti Populaire ou Parti Socialiste. Chaque fois le nombre de compagnons emprisonnés augmente. Quelques-uns, comme Amanda ou Edu à Valence pour avoir envoyé un colis bombe, mais d'autres à cause de montages policiers honteux. Eduardo Garcia, par exemple, compagnon de la CNT-AIT de Madrid, est accusé de terrorisme ; même quand toutes les preuves sont évidemment fausses.3 Curieusement, 14 libertaires de plus sont arrêtés après la conférence. Tous, accusés de terrorisme. Les compagnons arrêtés à Thessalonique sont d'autres victimes de la répression du système. Les films vidéo, où on peut voir comment les flics remplacent le sac à dos de l'un d'eux par un autre plein d'explosifs, ne sont que la dernière preuve du véritable visage de la « démocratie ». 4

Maintenant, les anarchistes espagnols attirent l'attention sur le jugement de Sergio L. D., le seul à avoir été arrêté pendant les manifs anti-mondialisation de Barcelone en 2002 et qui peut aller en prison. On lui attribue tous les dégâts de cette manif, en essayant de faire croire qu'il est un dangereux terroriste capable de détruire un quartier de Barcelone tout seul.

Juste avant, deux autres compagnons ont été arrêtés et sont en prison préventive. Ignasi et Ruben sont deux « terroristes » arrêtés sans aucune preuve, selon le juge à

Le Combat Syndicaliste est rédigé et réalisé à titre militant par des adhérents des syndicats de la CNT-AIT, chômeurs ou salariés, sur leur temps de loisir. cause de quelques sabotages dans une banque et dans une agence de travail intérimaire spécifique aux prisonniers.

En même temps on vient d'apprendre que Manu, un autre ex-compagnon de la CNT de Madrid, va être jugé pour avoir attaqué un policier pendant une manifestation d'étudiants en 2001, alors qu'un journaliste possède des photos pouvant démontrer que c'est faux. Il peut passer les 7 prochaines années en prison.

Pire encore est la situation des libertaires arrêtés en septembre 2003 : Teo peut aller en prison pour 9 ans ; Roger 50 ; et Rafa, Carol, Ígor et Joaquín, peuvent même arriver à 100 ans d'enfermement. La liste continue et j'imagine que vous pouvez comprendre la gravité de la situation.

La lutte libertaire est bien punie. Le message du système est clair : tous ceux qui sont contre nous, sont des terroristes et on a les moyens de les faire reculer. Mais loin de reculer, le mouvement libertaire ne cesse de s'étendre, et c'est pour ça qu'ils ont peur.

Le 3 mars, la CNT-AIT espagnole a recommencé à créer une structure forte pour soutenir tous ces prisonniers. Pour leur faire voir qu'on ne va pas les oublier. Et bien sûr, on luttera pour les libérer.

Liberté pour tous les prisonniers! Contre la criminalisation des mouvements sociaux!

Alex, Syndicat intercorporatif de Montpellier

^{1 -} Plus d'info en espagnol sur : http://www.cnt.es/Documentos/EUROPOL_madrid.htm

^{2 -} Police européenne.

³ - À propos d'Eduardo Garcia : http://cettesemaine.free.fr/FIES/edulibre.html

^{4 -} Pour voir le film vidéo, il faut juste chercher « Thesalonika » dans le e-mule.

Forum social alternatif

Caracas



Du 23 au 29 janvier 2006, dix organisations sociales et politiques vénézueliennes se sont fait entendre dans le cadre du Forum Social Alternatif (FSA), de manière totalement indépendante et autogérée, utilisant en cela l'expérience accumulée durant des années d'effort dans un contexte vénézuélien tout à fait particulier.

E FSA était une réponse à l'institutionnalisation progressive du Forum Social Mondial (FSM). Il se voulait aussi et surtout l'amorce d'un espace autonome partagé par des mouvements sociaux variés et dont les revendications sont loin du manichéisme qui a dominé ces dernières années au Venezuela.

Le FSA s'est tenu en trois lieux de Caracas, l'Université Centrale du Venezuela, le Collège des Ingénieurs et l'Organisation Nelson Garrido. Il concernait trois types d'activités : des conférences-débats, des ateliers théoriques et pratiques et un festival de vidéoactivisme.

Les conférences virent des interventions diverses et internationales: Changer le monde sans prendre le pouvoir» avec l'Irlandais John Holloway; changements entrevoir Amérique Latine avec Daniel Barret (Uruguay); Mouvements sociaux et anticapitalisme au XXIe siècle avec Ezequiel Adamovsky (Argentina); L'Anarchisme à Cuba avec Frank Fernández (Cuba); Écologisme radical aux États-Unis avec Cristian Guerrero (USA); Course à l'armement et transnationales avec Javier Garate (Chile) et Andreas Speck (UK); Les politiques de gauche en Amérique Latine avec Crítica Radical (Brésil); Autonomie et Magonisme Mexique avec Ricardo García (Méxique); Mouvements anticarcéraux aux USA avec Rob Block (USA); La guerre de Tchétchénie et le mouvement

antimilitariste russe avec Kristina Dunaeva (Russie). On assista aussi bien sûr à des interventions de militants vénézuéliens: Domingo Alberto Rangel, Fondamentalisme islamique et globalisation; Humberto Decarli, Militarisme et changement social au Venezuela; Francisco Prada, Invasion étrangère et protectionnisme; Ricardo Benaím, Xénophobie et antisémitisme; Lenin Ovalles, Cultures urbaines et Alfredo Vallota, Bases du socialisme du XXI^e siècle. Maria Pilar García et le collectif Amigransa assurèrent la coordination d'une journée de conférences sur les luttes écologiques et les communautés indigènes au Venezuela et dans le monde ; la Croix Noire Anarchiste (CNA) du Venezuela organisa un forum sur la situation dans les prisons.

Activisme et pratiques

Les ateliers du FSA offrirent la possibilité d'échanges de pratiques et d'outils entre activistes de tous les horizons. Introduction au vidéoactivisme était animé par Sonya Angelica Diehn, co-fondatrice d'Indymedia Arizona et productrice de Pan Left Productions (USA). Elle y donna les notions basiques pour réaliser un projet audiovisuel indépendant. L'atelier Droits humains en temps de crise, proposé par Carlos Nieto, du collectif vénézuélien « Une fenêtre sur la liberté » en coordination avec la CNA-Venezuela, proposait des outils pour se

défendre dans le cas d'atteinte aux droits humains. L'atelier Les bases du son, à la charge de Fabien, du groupe français Unlogistic, donna les grands principes du chemin du son, de l'enregistrement à sa restitution. Deux ateliers furent présentés par l'Internationale de Résistance à la Guerre (IRG), une des associations antimilitaristes internationales les plus anciennes: Action directe non violente fut l'occasion d'apprendre à construire une action de désobéissance civile; et Objection de conscience et antimilitarisme avait pour objet de mieux faire connaître les enjeux et les formes de ces luttes.

Et durant toute la semaine le premier festival de documentaires indépendants et de vidéo-activisme fut l'occasion de découvrir une œuvre documentaire et militante en provenance de 8 pays différents, avec entre autres *Notre* pétrole et autres contes (Nuestro petróleo y otros cuentos), un film censuré par le gouvernement vénézuélien à propos de sa politique pétrolière.

Tisser un réseau, construire l'autonomie

Pendant cette semaine, l'Organisation Nelson Garrido a réellement été l'épicentre du FSA, où furent servis plus de 100 couverts chaque jour et où eut lieu une réunion de l'Action Mondiale des Peuples et la rencontre internationale anarchiste (18 pays et plus de 60 personnes présentes). De cette dernière (suite page 12)

(suite de la page 11) est issue la « Déclaration Libertaire de Caracas ».

L'ONG proposait aussi un espace de distribution et d'échanges de matériel indépendant, permettant l'auto-financement du FSA. Ajouté aux fonds récoltés lors d'activités organisées à Caracas pendant les 4 mois précédents le FSA, cela a permis de couvrir les frais, qui se sont élevés à près de 3000 dollars. Un tiers a été utilisé pour l'impression d'*Alterforo*, un journal gratuit publié dans le cadre du FSA et tiré à 10 000 exemplaires.

Le FSA a aussi appuyé et participé à la manifestation convoquée le 27 janvier par diverses organisations indigènes et écologistes de l'état de Zulia (ouest du Venezuela) pour protester contre l'exploitation des mines de charbon, malgré quelques tentatives d'intimidation de la part de groupes chavistes. Ce ne fut d'ailleurs pas la seule intimidation du gouvernement contre le FSA puisque toute la semaine, la DISIP (la police politique) roda autour de l'ONG.

L'objectif de construire un espace dissident du gouvernement vénézuélien, de la gauche étatique locale, des partis politiques traditionnels ou du Capital fut largement atteint. Il permit la diffusion d'une multiplicité de visions et de propositions, sans logistique ou espaces cédés par l'armée, sans promotion ou gestion par la bureaucratie officielle. Le second objectif de reconstruire un tissu social à la base, de monter des réseaux, de développer des mouvements autonomes et offensifs aurait nécessité bien sûr largement plus d'une semaine pour être atteint. L'autonomisation de tous les mouvements sociaux (communautaires, de jeunesse, écologistes, féministes, indigènes, du travail, urbains, paysans, culturels, étudiants) est pourtant le défi à relever dans le futur, car aujourd'hui la réalité politique est polluée par les calendriers électoraux et par les stratégies issues des différents cercles du pouvoir.

Jacquie, Syndicat intercorporatif de Montpellier, d'après l'Équipe média du FSA, transmis par la CRA Venezuela

Plus d'informations sur www.fsa.contrapoder.org.ve et www.nodo50.org/ellibertario

Séville,



en lutte

Après Tomares (134 jours de grève), Aussa (117), l'Université de Séville (58) ou l'AVE – l'équivalent du TGV – (14), la CNT de Séville est devenue célèbre dans la ville à cause de sa combativité, mais surtout à cause de ses très belles victoires. En faisant du militantisme et de l'entraide la base de ses réussites.

ANUELA est une travailleuse du service de nettoyage de l'Université Pablo Olavide, dont la lutte pour son respect au boulot (avec parfois des journées de travail de 14 heures) l'a directement envoyée au chômage, alors qu'elle avait un CDI, et que la lettre recommandée annonçant son licenciement disait que « son licenciement n'était pas justifié »!

Elle était membre des Commissions Ouvrières, le syndicat le plus riche du pays, mais quand elle a demandé l'aide de ces bureaucrates, ils l'ont «invitée à prendre l'indemnisation et à partir de l'entreprise». Elle voulait néanmoins lutter pour réoccuper son ancien poste et, pour ce faire, elle a contacté la CNT-AIT.

Là, elle a trouvé l'entraide de toute une organisation prête à lutter avec elle. Et cette lutte était militante! En février dernier, ils ont organisé 6 manifestations et 14 rassemblements à Séville sur les 28 jours du mois! Aucun étudiant, aucun travailleur de la fac n'ignorait Manuela et les causes de son licenciement.

Huit mois après son licenciement, elle a réintégré son ancien boulot et il est sûr que la prochaine fois, le patron réfléchira bien avant de la contrarier.

Or, Séville est encore mobilisée. Fatima était caissière aux Supermarchés Plus quand elle est tombée enceinte. Pour mieux s'occuper de son enfant, elle a demandé de changer d'emploi du temps. Mais l'entreprise ne lui a pas

répondu. Fatima a donc été obligée d'aller devant un juge, qui a condamné les Supermarchés Plus à donner à la travailleuse les moyens de s'occuper de son enfant. Mais quand la réponse de la chaîne de supermarchés est arrivée, Fatima a été misérablement jetée dehors.

Si ce conflit s'est d'abord développé à Séville, on sait bien que le travail précaire et la discrimination des femmes nous concerne tous. Toute la CNT espagnole est maintenant mobilisée et même ailleurs les anarchosyndicalistes démontrent que, dans ce monde où gouvernants et capitalistes sont liés internationalement, le développement d'une internationale ouvrière capable de répondre n'importe où aux agressions du capital est possible et indispensable.

La FAU-IAA allemande s'est solidarisée avec Fatima. Elle a déjà organisé plus de 50 rassemblements devant des Supermarchés Plus mais il y en a plus de 2.500 dans tout le pays, il faut donc travailler encore. D'autre part, la FAU-CH de Suisse a commencé à s'organiser aussi contre cette chaîne allemande. Malheureusement, l'entreprise n'a pas de magasins en France, mais la CNT espagnole sait bien qu'on est là pour les soutenir de la même façon qu'on sait qu'on peut leur demander soutien si on en a besoin.

Réintégration de Fatima!

Alex, Syndicat intercorporatif de Montpellier

Le vrai

handicap

c'est le capitalisme

Il y a quelques années, nous informions nos lecteurs du cas de Jean-Louis, militant de la CNT-AIT de Montpellier, poursuivi pour « diffamation » par son employeur, une association para-administrative. Notre compagnon avait tout simplement décrit les pratiques habituelles de sa boîte dans un tract diffusé dans toute la ville et affiché dans le village où habitait son patron. Rappelons qu'après une campagne de solidarité internationale (le juge chargé de l'affaire a reçu plus de 120 courriers venant de syndicats des sections de l'AIT), Jean-Louis a finalement gagné en appel, son employeur étant condamné à l'entier paiement des frais de justice.

Aujourd'hui, voilà que le même genre de procédure recommence, cette fois-ci à l'encontre d'une compagne de la CNT-AIT de Saint-Nazaire, Chantal, de la part de son employeur, la Maison départementale de Mindin. Une affaire de plus, qui démontre que, public, privé, associatif ou culturel, le patronat a une insupportable propension à considérer comme une « calomnie » tout propos de salarié un peu critique et une tout aussi intolérable prétention à vouloir imposer le silence.

A MAISON DÉPARTEMENTALE DE MINDIN (MDM) sur la commune de Saint-Brévin, en Loire-Atlantique, est un établissement médico-social de la fonction publique territoriale qui héberge à vie des personnes démunies très lourdement et mentalement handicapées. Située à l'estuaire de la Loire, c'est le plus gros employeur de la région du Pays de Retz. L'établissement se trouve à l'entrée de la commune, près d'une décharge et d'un camp pour gens du voyage, dans un secteur où la circulation est dangereuse et la voirie inadaptée. Anciennement Lazaret, puis Hospice jusqu'en 1998, la MDM a accueilli jusqu'à 1200 handicapés et employé à peu près autant de personnes. Jusque dans les années 1970, la différenciation entre employés et malades n'était pas très nette, les personnels logeant dans l'établissement avec leurs familles et les handicapés participant au fonctionnement de celui-ci. D'autre part, il semble que les emplois, à Mindin, étaient souvent occupés par ce qu'on appellerait aujourd'hui des « cas sociaux » (alcool). Il est important aussi de signaler que cet hospice acceptait toute personne, quel que soit son handicap, de la naissance à la mort. Vivaient donc sur ce lieu, en quasi-autarcie, des familles d'employés, de la direction, des religieuses (il n'y en a plus aujourd'hui) et des malades mentaux plus ou moins lourdement atteints ou polyhandicapés. Le site s'est progressivement ouvert et la plupart du personnel (composé d'individus très proches : voisins, pa-

rents, conjoints, enfants...) habite maintenant dans les environs immédiats. Jusque dans les années 1980, le personnel spécialisé était quasi inexistant. Difficile de savoir quels ont été les critères retenus pour les postes à responsabilité : chefs de service, surveillants, directeurs. Peu à peu, on a formé du personnel : aides-soignants, aides médico-psychologiques et moniteurs éducateurs.

Chantal a été embauchée comme aide médico-psychologique en 1992 à la MDM, où 4 psychologues, des éducateurs, du personnel spécialisé travaillaient déjà dans une trentaine de pavillons. Certains, des taudis délabrés, mal chauffés et très sales, hébergeaient les plus « bas niveaux » (les handicapés les plus lourds) et ne recevaient aucune visite de l'encadrement ; les « meilleurs niveaux » ou « bons services », étaient réservés au personnel possédant une carte syndicale, de bonnes relations avec la hiérarchie ou un diplôme...

Chantal a été affectée en décembre 1992 dans la « salle de vie » du pavillon des Courlis, où une vingtaine de jeunes femmes craintives déambulaient, se bousculaient, ou restaient au sol, en attendant les seuls moments satisfaisants de la journée, les repas, dans l'indifférence des employés. Malgré ce spectacle affligeant et les nombreuses histoires qui circulaient (personnel venant faire acte de présence le matin et partant à la pêche, attouchements, coups, vexations infligés

(suite page 14)



Le vrai handicap

(suite de la page 13)

aux malades...), elle a voulu faire son travail de son mieux : accompagnement des handicapées (des cas lourds) par des mots et des gestes rassurants ; nettoyage des lieux, très peu visités et entretenus par le personnel. Non seulement elle ne fut pas suivie par ses collègues, mais elle dut en subir les moqueries, les mesquineries, quand elle exprima sa désapprobation sur le travail (ou le non travail). La hiérarchie (psychologues, surveillants) prévenue pour venir constater ses observations et sentant la situation très tendue, ordonna la mutation de Chantal dans un autre service de femmes, nettement moins handicapées.

En six ans, elle a ainsi travaillé dans six services très différents, alors que la moyenne dans l'établissement est de 2 ou 3 fois dans une carrière. Mais ses transmissions consignées prit de corps », comme on fit comprendre à un formateur sensible à ses observations que son rôle n'était pas d'aider une élève hors norme. La validation de la formation lui fut refusée, sous le prétexte que ce qu'elle écrivait était très grave (alors qu'elle mentionnait des faits graves qui auraient dû faire l'objet d'enquêtes).

Affectée en juin 1994 au service des Colombes, considéré comme une des vitrines de Mindin, elle fut reçue toute une matinée par le directeur des ressources humaines qui, en présence d'une surveillante, déplora des dysfonctionnements au sein de l'établissement et son impuissance face à des syndicats trop forts. Acceptant mal les réprimandes et le mépris envers les malades de ce service, considérés comme des « pervers et fachos », elle écrivit au psychiatre et à la psycho-

Urgent ! Affaire de Mindin : solidaires face à l'arbitraire Procès d'une militante de la CNT-AIT le 11 mai à Nantes

Chantal, membre de la CNT-AIT, travaillant comme aide médico-psychologique depuis 1992 à la Maison départementale de Mindin, a essayé de dénoncer depuis 1999 la maltraitance pratiquée là-bas et s'est retrouvée elle-même harcelée et maltraitée. Son témoignage est accablant pour l'institution. Il est disponible sur le site Actualité de l'anarchosyndicalisme (cnt-ait.info du Syndicat Interco Paris-Nord de la CNT-AIT) : Mindin : bienvenue en milieu inhospitalier...; Le vent tourne à Mindin !; Réflexions inspirées par une expérience douloureuse au travail dans un milieu psyco-médico-social.

Suite à l'émission réalisée dans le cadre du « Magazine libertaire » (émission de la radio libre Alter-Nantes) avec Chantal sur la Maison départementale de Mindin, Chantal et Philippe Coutant (animateur de l'émission et militant libertaire) ont été cités à comparaître par la direction de l'institution pour « propos diffamatoires et mensongers » devant le Tribunal correctionnel de Nantes ; le procès, prévu pour le 16 février dernier, a été reporté par leurs avocats au 11 mai prochain. Les liens vers l'émission de radio se trouvent sur Indymedia Nantes (http://nantes.indymedia.org/IMG/rtf/Mindin-2.rtf).

Chantal a besoin de notre soutien moral et aussi financier, car elle a eu le courage de parler quand beaucoup se taisent. Il faut soutenir l'animateur d'Alter-Nantes, lui aussi poursuivi pour la même raison. Il faut des moyens pour réunir des preuves supplémentaires, pour établir un dossier qui sera rendu public en son temps, pour faire face aux frais de justice qui s'annoncent importants.

Envoyez vos dons à Chantal par courrier postal à : CNT-AIT Saint-Nazaire, Maison des associations, 2 bis rue Albert Demun, 44600 Saint-Nazaire, vos messages de soutien à la même adresse postale où à son adresse électronique : chantal.thomas20@laposte.net

Syndicat intecorporatif de Caen

dans les cahiers prévus à cet effet dans chaque service n'ont jamais été supportées par ses collègues. Il faut dire que ces cahiers étaient plutôt vides, montrant le peu de temps passé à s'occuper des handicapés.

En septembre 1993, elle entra donc au service des Fauvettes, où les femmes étaient moins victimes de négligence que de violences physiques. Suivant une formation de monitrice éducatrice à l'Institut du travail social de Tours (que la MDM fournissait généreusement en élèves), elle crut pouvoir être entendue et épaulée quand on lui demanda ses observations sur sa pratique. Mais on lui fit comprendre que c'était anti-professionnel, la formation ayant pour but de développer chez les éducateurs « l'es-

logue pour relater ces faits, en vain. Le personnel obtint une fois de plus son éviction.

Au service des Peupliers, elle a été confrontée à un autre problème : la non-prise en compte de la plainte de la mère d'un malade, victime d'un abus sexuel. Les plaintes sont en effet très rares : la plupart des handicapés ont de grosses difficultés pour s'exprimer, ou sont sous la tutelle de l'établissement lui-même, ou n'ont pas de famille et les familles évitent l'affrontement avec l'établissement, vu les possibilités d'accueil limitées des personnes lourdement handicapées. Chantal a dû aussi faire face au problème des rapports de domination entre malades.

c'est le capitalisme (suite)

Ébranlée, triste, mais résolue à agir face à une organisation soudée et impénétrable malgré les difficultés, Chantal informa la Ligue des Droits de l'Homme locale, qui organisa une réunion à Saint-Nazaire, où la véracité de ses dires fut établie. Étaient présents des responsables de l'établissement et des syndicalistes qui lui reprochèrent son manque « d'esprit de classe » et dont l'attitude fut odieuse (FO, CFDT et, malgré le témoignage d'un de ses délégués, la CGT minoritaire dans l'établissement, se désolidarisa par la suite). Quant à la Ligue des Droits de l'Homme, non sans relations avec la mairie de

Saint-Nazaire, elle ne souhaita finalement « pas faire de

vagues ». Chantal écrivit aussi à la DASS, qui la menaça, ainsi

qu'au Procureur, qui ne donna pas suite.

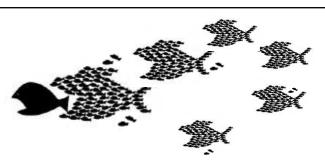
La répression se faisant plus lourde (pétition du personnel, réflexions en tous genres, injures, notations catastrophiques; on la laissait parfois seule dans un service au mépris de la sécurité), les arrêts maladie de Chantal devinrent de plus en plus fréquents, entre autres pour « état dépressif réactionnel » en 1999. Elle écrivit aussi à l'inspecteur de la Sécurité sociale, qui la renvoya vers la DASS, seule apte à intervenir pour une enquête sérieuse... Celle-là même qui, non seulement, refusa de consulter les documents (cahiers de transmission, dossiers...), mais demanda, en plus, à Chantal de respecter « l'obligation de réserve ».

À son retour (l'établissement ayant bien changé du point de vue des locaux, mais la mentalité restant la même), elle tenta de sensibiliser la CGT aux problèmes de l'établissement, en vain.

C'est pourtant en voulant faire de sa tâche une activité au service du bien-être des handicapées que Chantal faisait preuve de « solidarité de classe », en s'employant à critiquer et orienter l'activité humaine dans un sens utile, répondant aux besoins et ne nuisant pas ; donc, en quittant le seul corporatisme revendicatif pour devenir révolutionnaire, c'est-à-dire sur le chemin de la réappropriation de l'outil et du sens du travail par le travailleur.

En 1999, dans le but d'ensemencer une réflexion critique sur ce qui se passait dans ce genre d'établissement, Chantal avec l'aide du STCPP (Syndicat des travailleurs, chômeurs et précaires de Paris, de la CNT-AlT), diffusa largement un tract, qui eut un certain impact local et régional, et une réunion publique en 2000 rassembla à Paris nombre de travailleurs du secteur santé-social-éducation.

Les deux années suivantes de discussion et de diffusion d'informations portèrent leur fruit à la MDM, comme dans d'autres établissements. En 2002, un mouvement de mécontentement du personnel de la MDM, soutenu par l'association des familles des résidents et le STCPP, dénonçait la qualité de prise en charge minimale et le mal-être des résidents, les dys-



fonctionnements et actes de violence contre les malades, le manque criant de personnel et la dégradation des conditions de travail (d'où l'usure des agents et une augmentation significative de l'absentéisme, les repos – légitimes – jamais compensés en termes d'emploi). La conscience était très vive qu'une réflexion de fond sur la structure et le fonctionnement de la MDM, ne pouvait être esquivée. C'était dans les faits une reconnaissance de la justesse du combat que Chantal avait mené pendant plusieurs années.

À sa reprise du travail en 2002, malgré un accueil chaleureux et des notations très favorables, elle ne put avoir accès à son dossier personnel. L'organisation n'ayant pas changé, Chantal resta vigilante quant à la protection des résidents, mais subit des reproches et des pressions verbales quand elle dénonça les trop nombreux « pots » (alcoolisés) sur les lieux de travail nuisant à la qualité des prises en charge. Sur le fond, Chantal et le STCPP ne remettaient pas en question les réunions festives et conviviales du personnel, mais l'alcool et la relégation des malades, entraînant un climat de violence préjudiciable pour tous. Très choquée psychologiquement, Chantal se retrouva à nouveau en arrêt maladie.

Le 20 octobre 2005, elle intervint sur la radio associative Alter-Nantes pour dénoncer les pratiques au quotidien dans son lieu de travail. Son témoignage a été envoyé aux responsables qui, loin de répondre aux questions soulevées, l'attaquent en diffamation.

Concernant l'outil de travail, les conditions d'hébergement, de soin et de vie de personnes dépendantes, doivent intéresser au premier plan le syndicalisme et nécessitent une réflexion de fond sur ce type d'établissement. Au-delà du manque de personnel, d'une situation de lieu fermé, d'une absence d'ouverture des lieux vers des activités de sorties, d'une absence de travail de réflexion collective, c'est l'ensemble de la société qu'il faut questionner sur son fonctionnement et la place qu'elle assigne à certains de ses membres, lorsqu'ils ne s'inscrivent pas ou plus dans le système de la productivité/consommation ordinaire.

Jacquie et Patrice, Syndicat intercorporatif de Montpellier,
d'après le Syndicat intercorporatif de Toulouse,
Une petite voix qui ne la fermera pas
(http://cnt-ait-toulouse.ehia.org/article.php3?id_article=39&lang=fr),
le Syndicat intercorporatif de Paris-Nord,
Mindin: bienvenue en milieu inhospitalier...
(http://cnt-ait.info/article.php3?id_article=266),
et le Syndicat des travailleurs, chômeurs et précaires de Paris,
Retour sur Mindin
(nantes.indymedia.org/arti cle.php3?id_article=6195).

